



Flash !info

DPE

Lors du comité de concertation du 29 septembre 2017, la **CFDT** a obtenu l'assouplissement des conditions d'accès à la circonscription fonctionnelle des éboueurs :

Règles 2012	Règles 2017
3 ans d'ancienneté minimum dans le grade	2 ans d'ancienneté minimum dans le grade
Note égale ou supérieure à 14,5	Note égale ou supérieure à 14,25
Manière de servir prise en compte	Manière de servir prise en compte, notamment absence de sanction, ABI (Absence injustifiée), ASF (Absence de service fait) au cours des deux dernières années.



Pour rappel : dans le cadre des astreintes hivernales, l'agent qui postule à la fonctionnelle doit pouvoir rejoindre son lieu de travail en moins de 40 minutes.

A vos marques, prêts, foncez à la fonctionnelle !



**ADHERER A LA CFDT,
C'EST REJOINDRE L'EFFICACITE**